



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 191

Question orale n° 244

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'urgence du devenir de la RN 191 entre Ablis et Allainville-aux-Bois. En effet, depuis plus de deux ans, une concertation a été ouverte en vue de la sécurisation de cette route dont les accès depuis les voies annexes ainsi que la traversée sont dangereux. Si tous s'accordent sur le caractère accidentogène de cet axe routier, les projets actuellement prévus par les services ne répondent pas à l'urgence de la situation. Il est urgent d'engager l'aménagement de ronds-points, la rénovation de la signalisation au sol et d'aménager de véritables bretelles d'accès qui permettront aux usagers d'emprunter tranquillement cette voie de circulation. C'est pourquoi, il demande à ce que des décisions qui tiennent compte des demandes des résidents, soient prises rapidement afin de sécuriser cette route et l'accès des villages concernés. Il souhaite connaître l'échéancier de cet aménagement tant attendu par la population et promis par l'État.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 191 ENTRE ABLIS ET ALLAINVILLE-AUX-BOIS DANS LES YVELINES

M. le président. La parole est à M. Jean-Frédéric Poisson, pour exposer sa question, n° 244, relative à l'aménagement de la RN 191 entre Ablis et Allainville-aux-Bois dans les Yvelines.

M. Jean-Frédéric Poisson. Transportons-nous à présent dans le sud du département des Yvelines, que M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale connaît sans doute bien. La route nationale 191 est l'axe routier qui fait la jonction entre l'autoroute A 10 et la route nationale 10, puis l'autoroute A 11.

Longtemps, cette route nationale a servi de voie de transit, avec un fort trafic agricole, puisque nous sommes aux confins de la Beauce, et un trafic local qui s'écoulait paisiblement à raison d'une petite dizaine de milliers de véhicules par jour. Mais avec le développement de l'activité en région Île-de-France, nous avons maintenant un double problème. En tant que responsable du projet Grand Paris, monsieur le secrétaire d'État, vous ne pouvez pas être insensible aux franges, certes éloignées mais franciliennes tout de même, du centre parisien. D'abord, le développement du sud de notre département nécessite le renforcement d'un certain nombre d'axes, en particulier de cette route nationale à deux fois une voie. Ensuite, avec le renforcement du trafic, l'état de cet axe routier est devenu tel que les populations riveraines se trouvent maintenant en insécurité.

De nombreux élus locaux - votre collègue Christine Boutin, qui était alors la députée de cette circonscription, le sénateur-maire de Rambouillet Gérard Larcher, les élus du Sud-Yvelines - se sont réunis avec des représentants de l'État il y a seize mois dans la commune d'Ablis pour envisager les aménagements à apporter à la RN 191 : s'il n'est pas question de la transformer en quasi-autoroute ou de la recouvrir de marbre (*Sourires*), il faut simplement lui redonner le lustre correspondant à la sécurisation d'une voie routière de cette importance. Un certain nombre d'aménagements sont actuellement évoqués par la DIRIF ou la DRE, sur lesquels un accord pourrait être trouvé. On évoque en particulier la création de trois ronds-points et de bretelles d'accès sécurisées,

notamment pour la bonne insertion des engins agricoles dans le trafic. Sans ignorer les difficultés budgétaires, je souhaiterais savoir quel est le calendrier prévu pour la réalisation de ces aménagements, que les riverains attendent impatiemment et dont les usagers ont besoin. La sécurité humaine est aussi un aspect important du développement durable de notre région.

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur le député, une concertation sur un projet d'aménagement à deux fois deux voies de la RN 191 entre Ablis et Allainville a été menée localement à la fin de l'année 2005 et a conduit à remettre en cause le programme initial pour rechercher des solutions ayant un impact moins fort sur les territoires traversés. Les nouvelles études engagées suite à cette concertation confirment que la mise à deux fois deux voies n'est pas justifiée à court terme. À la différence de la question précédente, il se trouve que j'ai une connaissance géographique des lieux. (*Sourires.*)

Par ailleurs, elles font aussi apparaître que certaines zones ponctuelles sont nettement plus accidentogènes que le reste de l'itinéraire et pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique. Il convient donc de soumettre à la concertation locale les résultats de ces études pour, d'une part, acter la stratégie d'aménagement à long terme incluant les options retenues sur la RN 10 plus au Nord, et, d'autre part, s'assurer que les aménagements ponctuels proposés à court terme répondent bien aux besoins de circulation et de sécurité.

Sous réserve d'une conclusion favorable de cette nouvelle concertation, il pourra être envisagé de réaliser ces aménagements dans le cadre des programmes de développement et de modernisation des itinéraires routiers, qui prendront le relais des volets routiers des contrats de plan État-région pour les investissements sur le réseau national.

Nous serons donc à votre écoute et resterons en relation pour pouvoir suivre l'évolution de la situation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Frédéric Poisson.

M. Jean-Frédéric Poisson. Je voudrais vous remercier, monsieur le secrétaire d'État, pour les éléments que vous venez de nous fournir.

Je suis, en effet, de ceux qui pensent qu'une deux fois deux voies à cet endroit n'est pas nécessaire. Je crois important, que grâce à la concertation locale, on puisse aboutir à un accord *a minima* de sécurisation de cet axe sur les points les plus sensibles et les plus accidentogènes, que vous avez soulignés.

Je comprends la nécessité d'aller jusqu'au bout des dispositifs de CPER pour embrayer - si j'ose dire - sur d'autres types de plans de financement et de programme.

Je suis prêt à accompagner la mise en place de cette concertation locale dès que possible. Je souhaite que celle-ci démarre très vite, afin que nous ne prenions pas de retard pour aménager un axe routier qui, aujourd'hui, est objectivement dangereux à un certain nombre d'endroits.

Si le Gouvernement pouvait me donner des précisions détaillées concernant le calendrier, la concertation et la suite des contrats de plan État-région, j'en serais très heureux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 244

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3705

Réponse publiée le : 7 mai 2008, page 1866

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mai 2008